



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/47/L.1
19 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-septième session
Genève, 9 octobre 2000
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT**

Projet de décision*

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement (TD/B/47/2 et Add.1 et 2), ainsi que du plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2001 (TD/B/47/8); regrette que certains documents n'aient pas été traduits ces dernières années et demande au secrétariat de faire tout son possible pour que ces documents soient traduits dans les langues officielles en temps voulu à l'avenir; et note avec satisfaction que le volume d'activités de coopération technique réalisées par la CNUCED a atteint un niveau sans précédent en 1999;

* Tel qu'approuvé par le Groupe de travail à la séance plénière de clôture de sa trente-sixième session, le vendredi 15 septembre 2000.

2. Exprime ses remerciements aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leurs contributions et leur demande de continuer de verser des contributions pour que la CNUCED puisse répondre aux demandes émanant de toutes les régions et fournir une assistance technique de qualité;
3. Note que le niveau des contributions de fonds d'affectation spéciale a diminué en 1999, et que l'essentiel de ces contributions provient d'un tout petit nombre de pays donateurs; demande à tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux d'augmenter leurs contributions de fonds d'affectation spéciale, de les rendre plus prévisibles et de les inscrire dans une perspective à plus long terme;
4. Note avec satisfaction que le niveau et la part des dépenses de coopération technique consacrées aux PMA ont augmenté, et demande aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de continuer de contribuer aux activités de coopération technique de la CNUCED en faveur de ces pays en proportion de leurs besoins et de la priorité qui leur a été affectée par les États membres dans le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/386);
5. Prie le secrétariat, en consultation avec les États membres, de redoubler d'efforts pour parvenir à une meilleure répartition des activités de coopération technique entre les diverses régions, en tenant compte de leurs besoins respectifs;
6. Note les efforts réalisés par le secrétariat pour diversifier et améliorer sa base de données de consultants et d'experts, et en particulier en élargir la couverture géographique; demande instamment au secrétariat de redoubler d'efforts pour utiliser au maximum les capacités des pays en développement, y compris les compétences locales et régionales, pour l'exécution des activités de coopération technique; et invite les pays en développement à communiquer au secrétariat des noms d'experts;
7. Demande au secrétariat d'envisager, en consultation avec les donateurs et les bénéficiaires et chaque fois que cela est possible et souhaitable, de regrouper les activités et de formuler des projets-cadres de façon à renforcer la coordination interne et la coordination entre les donateurs, à dégager des économies d'échelle, et à soutenir la coopération entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional;

8. Encourage le secrétariat à poursuivre et, le cas échéant, élargir, les diverses consultations qu'il mène avec les États membres intéressés sur les activités de coopération technique de la CNUCED, consultations qui devraient être transparentes et ouvertes, et lui demande de faire rapport chaque année en la matière au Groupe de travail;
9. Exprime sa satisfaction au secrétariat pour les efforts déployés concernant l'élaboration du plan indicatif des activités de coopération technique de la CNUCED pour 2001 – document TD/B/47/8-TD/B/WP/132; prie le secrétariat de publier une version révisée de ce document en tenant compte des observations faites par le Groupe de travail à sa trente-sixième session; et lui demande également de faire figurer, dans le plan indicatif des activités de coopération technique de la CNUCED pour 2002, des informations sur les réactions des donateurs au plan indicatif pour 2001;
10. Note avec satisfaction l'adoption d'un programme informatisé (PROMS+), et demande au secrétariat d'utiliser le plus largement possible ce programme, en tant qu'instrument additionnel, pour renforcer la coordination interne ainsi que la supervision centrale, et assurer le suivi des activités de coopération technique, notamment pour l'établissement des rapports pertinents;
11. Prie le secrétariat d'uniformiser la présentation des propositions de projet et des rapports intérimaires communiqués aux donateurs et aux bénéficiaires et d'y inclure systématiquement des indicateurs de résultats, des analyses d'impact et des évaluations, et se félicite en outre des informations fournies par des pays bénéficiaires concernant les incidences des activités de coopération technique de la CNUCED;
12. Demande au secrétariat d'indiquer, dans les descriptifs de projet, les liens qui existent entre chaque projet et ses travaux de recherche et d'analyse, en vue de renforcer l'intégration entre ces travaux et les activités de coopération technique.
